

EDITO :

Au lendemain des manifestations contre le CPE qui ont rassemblé le 7 mars plus d'un million de personnes (dont 2/3 de jeunes), tout ce que le Gouvernement trouve à dire c'est de maintenir ses positions et de renvoyer à une mauvaise compréhension des réformes. et à des peurs irraisonnées.

De fait, les personnels et les jeunes ont parfaitement bien compris le fond des mesures qui vont toutes dans le même sens : la réduction des dépenses publiques en s'attaquant aux services publics, la généralisation de la précarité en s'attaquant au droit du travail et aux statuts et missions dans notre secteur.

Les syndicats et les organisations étudiantes et lycéennes doivent se rencontrer dans la perspective d'une nouvelle journée d'action et de manifestations pour le retrait du CPE.

Dans notre secteur, une réunion des fédérations de l'Education doit se prononcer sur une manifestation nationale aux environs de fin mars début avril.

Nous devons donner encore plus d'ampleur aux actions unitaires qui seront engagées, nous devons tous ensemble continuer : il s'agit de stopper l'offensive libérale, d'obtenir le retrait du CPE, de défendre l'avenir des jeunes qui nous sont confiés et de faire entendre nos revendications pour une Ecole plus ambitieuse et une Société plus juste.

Marie-Damienne ODENT Agnès VERDURAND
Guy LEBESGUE Jean-Jacques DUCHON

Sommaire :

Page 1 : édito

Page 2 : dotations horaires

Page 3 : moyens de remplacement. Violence en milieu scolaire.

Page 4 : déménagement, nouvelles coordonnées, permanences pendant la fermeture.

**Policiers en tenue dans
les collèges du 92**

**Voir le communiqué
de presse de la FSU 92**

sur notre site

www.versailles.snes.edu

**Les Sections Académiques de
Paris Créteil Versailles
déménagent
et s'installent à Arcueil
voir infos page 4**

Une nouvelle dégradation des dotations horaires sur Versailles

La Rentrée 2006 va se traduire dans les établissements par une baisse des dotations horaires. Baisse qui s'explique pour partie par celle du nombre d'élèves (en collège avant tout) mais aussi par des coupes supplémentaires. En clair : **le nombre d'heures données en moyenne par élève (le H/E) va baisser en collège comme en lycée** comme le montre la dernière colonne du tableau ci-contre).

Concrètement, les collèges perdent un nombre considérable d'emplois (calculés en Equivalent Temps Plein à 18 heures, ou ETP) : -28 dans les Hauts de Seine, -34 dans les Yvelines, -30 dans l'Essonne et -31 dans le Val d'Oise - **et bien au-delà de la baisse des élèves.**

De ce fait, de très nombreux collèges voient leur dotation

horaire (DHG) subir une baisse, qu'ils soient classés en Education prioritaire ou non. Les dotations, déjà étriquées, n'offrent plus aucune marge de manœuvre pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. Les Inspections d'Académie ont souvent fait le choix de réduire, voire de supprimer purement et simplement, les moyens attribués pour faire fonctionner certaines options ou certains dispositifs. C'est le cas du grec en 3^{ème} et de la 4^{ème} AS dans les Yvelines, par exemple.

Pour **l'Education prioritaire** nous constatons que sur les 98 collèges ZEP et/ou REP de l'académie de Versailles, **64 voient leur dotation horaire baisser** pour la rentrée prochaine, dont 27 perdent entre 10h et plus de 50h ! Au total, le solde est négatif pour trois

départements sur quatre avec - 47h dans l'Essonne, - 92h dans le Val d'Oise et - 215h dans les Yvelines !

Pour assurer les horaires réglementaires, les établissements vont être contraints d'alourdir les effectifs par classe et d'abandonner les dispositifs destinés à aider les élèves les plus en difficulté. D'ailleurs, le Ministère a commencé à rogner même les horaires réglementaires en supprimant une ½ h pour toutes les divisions de 5^{ème} et de 4^{ème}. Pris sur l'heure dite « non affectée », ces moyens permettaient le plus souvent aux établissements d'organiser du travail en groupes, notamment en SVT, en Sc. Physiques, en Technologie. C'est une rentrée 2006 désastreuse qui s'annonce donc.

Un des aspects qui pouvait paraître positif dans les réformes Fillon était la volonté de **dédoubler les groupes de Langues vivantes en Terminales.** Nettement moins positif était le fait de récupérer les moyens par la suppression des TPE. Encore moins positif la transformation des dédoublements en « allègements » (à 20 élèves max. mais les collègues passant de 3 heures/profs à 2 heures...)

Un an après le bilan est **vraiment négatif** sur Versailles : 22% des lycées n'ont pas été dotés par le Rectorat en heures supplémentaires et 28 lycées dotés n'ont pas utilisé les dotations pour faire des allègements... Pour la rentrée 2006, le dispositif n'est pas spécifiquement budgétisé par le Rectorat et est fondu dans la dotation globale : **chaque lycée va donc devoir « autofinancer » ses allègements.** Et c'est d'autant plus lourd que les allègements doivent être aussi mis en place à la rentrée pour les Terminales Technologiques.

	Evolution des dotations horaires en ETP 18heures	Différentiel: Heures en moins si le H/E était resté constant par rapport à 2005
LYCEE Général technologique et Post Bac	-91	- 2560 heures
COLLEGE (avec SEGPA)	- 361	- 2247 heures
TOTAL ENSEIGNEMENTS	- 452	- 4807 heures soit 267 ETP

Les moyens de remplacements : variable d'ajustement

Le Rectorat se félicite d'augmenter son potentiel de remplacement en s'approchant du taux de 6% des heures totales d'enseignement (considéré comme permettant d'assurer le remplacement dans de bonnes conditions). Mais, le Rectorat **se garde bien, malgré nos demandes répétées, de présenter un état du potentiel de remplacement discipline par discipline et donc de nous assurer que le taux de 6% sera atteint dans toutes les disciplines.** Il risque d'y avoir pléthore de TZR dans certaines disciplines

(au delà des 6%). De fait, le Rectorat anticipe les restrictions budgétaires et la diminution des recrutements par la réduction de l'offre d'enseignement (avec la suppression de 73 Terminales STT par exemple), **les TZR servant dans cette stratégie de variable d'ajustement.** Le Rectorat fabrique des TZR mais pas de vrais moyens de remplacement.

Quant aux suppléances de Robien, la dotation allouée à l'académie de Versailles permet de rétribuer en moyenne 2,4 heures par enseignant...par an. (autrement dit 2 à 3 heures par établissement par semaine).

Le Rectorat organise une série de réunions de concertation **sur les problèmes de violence** en milieu scolaire dans le but de dégager des solutions individuelles mais surtout collectives entre tous les partenaires.

Afin de nous permettre d'intervenir de façon concrète et efficace dans ces réunions, **nous vous demandons de nous transmettre toutes les situations liées à des situations de violence soit individuelles soit collectives** (situations d'établissement, utilisation du droit de retrait, agressions, « harcèlement », difficultés liées à des gestions de classe....)

Pour agir contre la violence en milieu scolaire, nous vous rappelons également les coordonnées des services du Rectorat :

Un numéro vert pour des appels anonymes : **SOS violences 0800 802 984**

Un centre : **le CAAEE** Centre Académique d'Aide aux Écoles et Établissements

<http://www.ac-versailles.fr/caaee/default.htm> vous pouvez appeler le CAAEE au **01 30 83 52 01** du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Des plaquettes téléchargeables pour vous aider : " Violences : des interlocuteurs spécialisés pour aider élèves, personnels et parents " , avec des éditions départementales.

78 : <http://www.ac-versailles.fr/caaee/fichiers%20PDF/plaquette%2078.pdf>

91 : <http://www.ac-versailles.fr/caaee/fichiers%20PDF/plaquette%2091.pdf>

92 : <http://www.ac-versailles.fr/caaee/fichiers%20PDF/plaquette%2092.pdf>

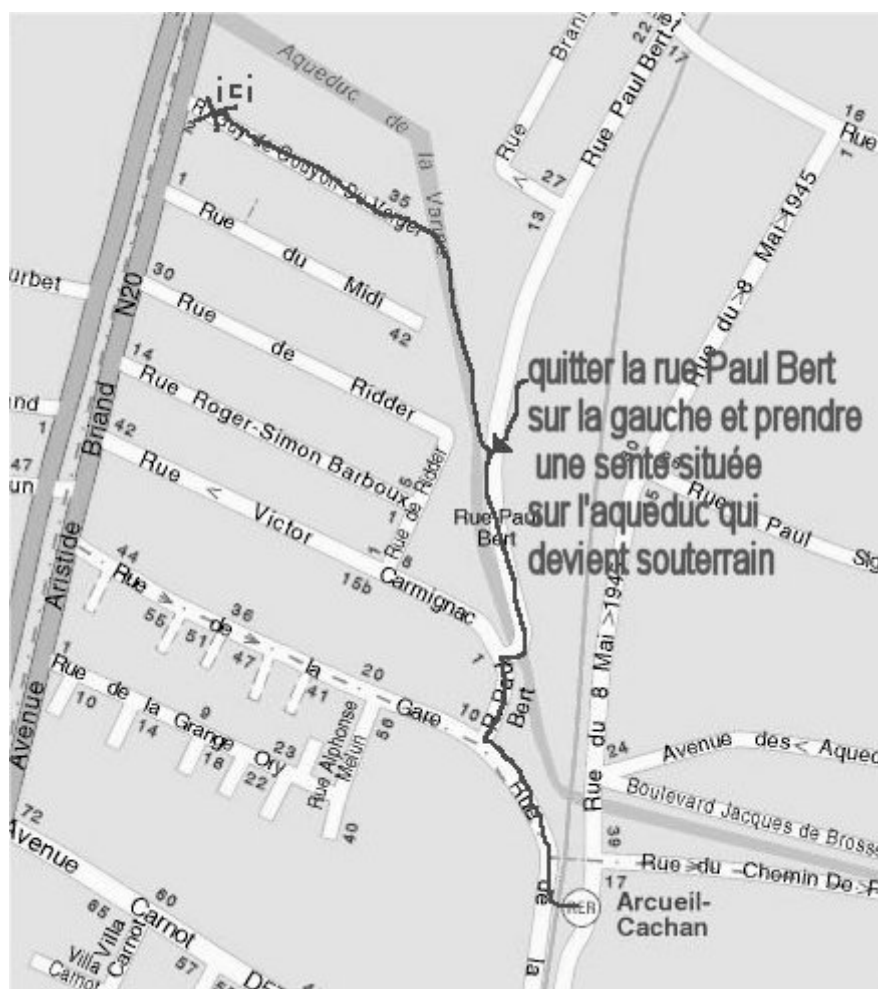
95 : <http://www.ac-versailles.fr/caaee/fichiers%20PDF/plaquette%2095.pdf>

Les Sections académiques de Paris Créteil Versailles déménagent et s'installent à Arcueil.

En raison du déménagement , les trois sections académiques sont fermées à partir du 13 mars
Réouverture des locaux à Arcueil le 20 mars

Notre adresse à Arcueil

SNES section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
RER B Arcueil Cachan
téléphone 08 11 11 03 84
ou 08 11 11 03 85 (tarification locale)
Fax 01 41 24 80 62
Site www.versailles.snes.edu inchangé
Mail s3ver@snes.edu inchangé



Depuis deux ans , les trois sections académiques de la Région parisienne cherchaient de nouveaux locaux, les locaux du 13 bis rue Beccaria étant devenus trop exigus et inadaptés au regard de la multiplicité des tâches nouvelles :

- ◆ la déconcentration du mouvement amène nos élus à travailler dans nos locaux en nombre important et dans des conditions matérielles qui sont loin d'être satisfaisantes .
- ◆ de plus , une seule salle de réunion était disponible au 15 rue Beccaria , et nous étions contraints de réserver des salles à l'extérieur , d'où parfois un blocage à l'organisation de stages ou réunions.

Enfin , nos locaux actuels devaient nécessairement faire l'objet de travaux de rénovation particulièrement lourds et coûteux. Toutes ces raisons ont conduit les sections académiques à rechercher un nouveau local plus grand et mieux adopté à nos besoins : la hausse considérable des prix sur Paris nous a amené à rechercher une solution en banlieue proche, sur une ligne RER .

Le local que nous avons acquis , à quelques minutes de la station RER B Arcueil Cachan nous paraît répondre au mieux aux besoins du SNES, avec un très vaste espace d'accueil , 5 salles de réunions et des conditions matérielles très satisfaisantes. La décision d'achat a été validée par la Ca académique de Juin L'opération est financée

par la vente (dans des conditions très satisfaisantes) des locaux de la rue Beccaria et un emprunt complémentaire.

Prochainement , un nouveau service aux syndiqués :

un certain nombre de syndiqués se plaignent à juste titre d'avoir des difficultés à nous joindre au téléphone. Un nouveau système technique va être mis en place dans quelques semaines : les syndiqués , en tapant les 6 chiffres de leur numéro d'adhérent , bénéficieront d'un accès prioritaire à la permanence.

Pour nous joindre pendant la fermeture de la section académique

78 : mercredi 15 mars 13h30 17h30 : 01 30 51 79 57 (SNES 78)
et vendredi 17 mars 13h30 17h : 01 30 51 79 57 (SNES 78)
91 : lundi 13 mars de 14h à 17h30 : 01 60 77 97 61 (SNES 91)
92 : mardi 14 mars de 14h à 17h30 : 01 46 95 15 82 (FSU 92)
95 : jeudi 16 mars de 14h à 17h30 : 01 30 32 46 14 (SNES 95)